



Paris, le 26 octobre 2022

Mgr Eric de Moulins-Beaufort, président de la CEF

Mgr Celestino Migliore, nonce apostolique

Cher Frère évêque,
Cher Nonce apostolique,

Depuis le 14 octobre 2021, notre Eglise de France est à nouveau malmenée par un scandale d'abus sexuel et d'autorité.

Suite aux révélations concernant Michel Santier, ancien évêque des diocèses de Luçon et Créteil, l'équipe nationale de la Communauté de Vie Chrétienne vous exprime sa colère et sa tristesse.

La Communauté de Vie Chrétienne (CVX) est une communauté de chrétiens, cherchant à unifier leur vie quotidienne et leur foi, ainsi qu'à trouver Dieu en toute chose, à la suite d'Ignace de Loyola. Elle est forte d'environ 6500 membres en France. Dans chaque diocèse de nombreux compagnons CVX sont investis dans des missions ecclésiales diocésaines ou paroissiales.

Ces derniers jours, nous avons été interpellés par des compagnons qui ont travaillé avec Michel Santier lorsqu'il était évêque, ou qui l'ont simplement connu. Ils se sentent blessés dans leur confiance en l'homme qu'il est et dans le magistère qui a tu durant deux années les causes réelles de son départ du diocèse de Créteil pour la Normandie.

La Communauté de Vie Chrétienne (CVX) prie pour les victimes de ces abus et se fait solidaire de ses compagnons directement affectés. Vous n'êtes pas sans savoir que chaque affaire révélée par les médias met tout fidèle dans une position difficilement soutenable vis-à-vis de son entourage, et de son appartenance à l'Eglise.

Vous avez publié un communiqué le 21 octobre 2022 où vous exprimez votre compassion à l'égard des victimes et des fidèles. Nous l'avons lu avec attention. La réflexion que vous vous proposez de mener semble avant tout être tournée vers la communication. Vous dites : « Nous devons réfléchir à des changements dans nos procédures, dans notre façon de les mener comme d'en communiquer les résultats. » Nous prions avec tous les chrétiens pour que cette réflexion soit fructueuse. Nous regrettons malgré tout que, à l'heure où le Pape François appelle l'Eglise à davantage de synodalité, les laïcs, ne soient pas mieux associés à ces réflexions.

De plus, il nous semble qu'après le rapport de la CIASE et les remontées synodales, les travaux ne devraient pas se limiter à réfléchir à des modifications du droit canon, ce qui est évidemment nécessaire, mais porter en priorité sur la gouvernance et la façon de fonctionner, afin que de telles manières de faire ne se reproduisent plus.

Les violences sexuelles dans l'Eglise catholique France 1950_2020 - Résumé du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise Octobre 2021 – page 22

S'agissant de la gouvernance, la commission, sans formuler de réponses toutes faites à ces questions, car ces réponses doivent venir de l'Eglise elle-même, invite cette dernière à s'interroger en profondeur sur les tensions palpables entre sa constitution hiérarchique et le désir de synodalité et sur les conséquences de la concentration entre les mains de l'évêque des pouvoirs d'ordre et de gouvernement.



En termes plus simples, sans toucher à quelque dogme que ce soit, il y a matière à réfléchir, selon des catégories qui valent pour toute organisation, y compris l'Église catholique, à l'articulation entre verticalité et horizontalité et à la séparation des pouvoirs. De même n'y aurait-il que des avantages à développer la démarche d'évaluation et de contrôle interne, avec des outils aussi simples que la cartographie des risques ou l'entretien annuel, pour faire progresser la gouvernance de l'Église sans saper aucun de ses fondements. À cet égard, grandement renforcer la présence des laïcs en général, et des femmes en particulier, dans les sphères décisionnelles de l'Église catholique, paraît non seulement utile mais nécessaire, au regard du principe d'égalité de dignité,

Document de collecte des synthèses synodales (juin 2022), paragraphe 2.4

La gouvernance : reconnaître et valoriser les charismes

Les synthèses expriment de nombreuses tensions à ce sujet, par exemple l'expérience récurrente d'abus de pouvoir, l'aspect « pyramidal » de la gouvernance, la peur du conflit qui invite à cacher les problèmes plutôt qu'à les traiter

À l'échelle des diocèses, on trouve trois types de demandes. D'abord, que d'authentiques contre-pouvoirs existent – par exemple avec des conseils composés de baptisés élus –, car la dimension synodale de la gouvernance ne dépend aujourd'hui que de la bonne volonté des évêques. Ensuite, l'existence d'une réelle subsidiarité, qui ne consiste pas à déléguer seulement les tâches, mais aussi à déléguer la prise de décisions au niveau concerné ! Enfin, que les laïcs appelés à des responsabilités se voient proposer une formation appropriée, qui puisse aussi bénéficier à l'ensemble des baptisés. L'enjeu est ici la réception du concile Vatican II et de son enseignement sur l'Église

Enfin, nous avons également du mal à comprendre et donc à accepter que les sanctions soient si mal ajustées. Il nous semble intolérable que ces personnes puissent continuer à célébrer des sacrements qu'elles ont profanés. Comment peuvent réagir des personnes victimes assistant à de telles célébrations ? C'est un autre sujet sur lequel l'Église, peuple de Dieu, devrait se pencher avec sérieux et diligence.

Vous remerciant d'avoir lu cette lettre, et d'en faire état auprès de nos frères évêques, nous vous assurons de notre prière pour vous et la mission de pasteur des fidèles qui vous a été confiée par le Christ et l'Église.

Les membres de l'Équipe Service de la Communauté Nationale - CVX

Pascale Zerlauth, Jean-Yves Blanc, Michel Moutel, Hervé Le Houérou sj